COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nevers, le 17 janvier 2024

NEIGE ET VERGLAS SOUS CONTROLE

Au cœur de l'hiver, la Ville de Nevers met en place une organisation de ses services techniques spécialement destinée à empêcher la neige et le verglas de perturber les déplacements des citoyens dans les rues et les espaces publics.

Nous sommes tous pareils, les premiers flocons ont à peine touché le sol que nous voudrions que les rues, les trottoirs et les espaces publics soient tous dégagés et praticables comme en plein été.

Dans cette perspective, la Ville de Nevers mobilise, chaque année, du personnel et du matériel entre mi-novembre et le 1^{er} mars.

35 agents municipaux, du responsable aux opérateurs en passant par les chauffeurs, sont soumis à un système d'astreinte qui les oblige à se tenir opérationnels 24 heures sur 24, en semaine comme en week-end et à entrer en action dès l'alerte météo déclenchée par l'agent référent, en lien avec la préfecture.

Ils ont alors à leur disposition 3 camions de 19, 10 et 3,5 tonnes, équipés de saleuses, pour effectuer le salage des chaussées. 5 circuits ont été définis en coordination avec les services du Conseil départemental, qui interviennent sur une portion de 4 km. Le circuit prioritaire est bien entendu celui qui comprend l'accès principal au centre hospitalier ainsi que les grands axes de la ville. Viennent ensuite les voies secondaires. Les équipes ayant 165 km de voirie à traiter en fonction de leur importance et le plus rapidement possible. L'étendue du travail a accomplir explique notamment pourquoi votre rue ne sera pas forcément déneigée immédiatement.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

7

Faciliter votre quotidien, même en hiver

En complément des équipes qui salent les rues, trois autres services interviennent pour vous faciliter les déplacements à pied. Les services de la propreté et des espaces verts s'activeront devant les bâtiments publics comme la médiathèque, le CCAS, la mairie, le théâtre, etc, dans les rues piétonnes, les squares, les placettes... pendant que le service des bâtiments se concentrera sur les abords des 6 crèches municipales et des 17 écoles maternelles et élémentaires.

De leur côté, les riverains, locataires ou propriétaires, ont également quelques devoirs au regard de la loi. Il leur incombe entre autres, de déneiger, de saler ou de sabler les trottoirs devant chez eux, pour assurer la sécurité des piétons.

La Ville met en place 12 bacs à sel situés à proximité des voiries présentant un risque potentiel, comme une forte pente. Vous en trouverez un dans les rues Camille Baynac, Jeanne d'Arc, Barreau, de la Pique, des Docs, au Pont Cizeau, place Mossé, Broc de Segange et deux Moulin Meulot et aux Montapins. Ils sont à disposition des usagers de la route en cas de verglas.

La Ville de Nevers met chaque année, tout en œuvre pour que les aléas de l'hiver perturbent le moins possible votre quotidien.



